

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation Directeur d'agence - Responsable d'investigation et d'opération de recherches privées

Identité :

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Nationalité :

Adresse :

.....

.....

Lieu de formation souhaité: Montpellier

Téléphone Mail

Formation:

Diplômes obtenus, niveau d'études, équivalence professionnelle:

.....

.....

Situation actuelle:

- Salarié
- Travailleur indépendant
- Etudiant
- Demandeur d'emploi
- Autres (à préciser)

Avez-vous une expérience dans la profession d'Agent de Recherches Privées?

OUI NON

A : Le :

Signature

I. F. A. R. (Institut de Formation d'Agents de Recherches)
Enregistré sous le N° 9134 03 17134 / SIRET : 425 058 385 000 13
Certification QUALIANOR : 142SP – Certifié DATADOCK
Numéro d'agrément du CNAPS : FOR-034-2022-01-16-20170587468
Siège : 12 Boulevard Ledru Rollin - B.P. 50148 - 34003 Montpellier CEDEX 01
Tél. : 04 67 58 30 65 - Mail : formation-ifar@orange.fr

INSCRIPTION A LA FORMATION D'AGENT DE RECHERCHES PRIVEES

RAPPEL SUR LA FORMATION

L'IFAR délivre le diplôme de « Responsable d'investigations et d'opérations de recherches privées » *classé au niveau III (nomenclature française 1969) et au niveau 5 (nomenclature européenne) - Code nsf 344t*. La formation se déroule à Montpellier.

Le cycle de formation concerne les stagiaires se destinant à exercer la profession de salarié de cabinet, de Directeur de cabinet ou bien d'enquêteur indépendant.

CONTENU ET ACCESSIBILITE A LA FORMATION TITRE

Les 1200 heures de formation {700 heures de stage en centre (septembre à mars) et 500 heures de stage en entreprise (mars à juillet)} sont dispensées à raison de 35 heures/semaines. Il n'existe pas de cours par correspondance.

La formation « Responsable d'investigations et d'opérations de recherches privées » est accessible à ceux qui ont :

- Un bac plus 2 ou qui ont suivi la formation préparatoire dispensée par IFAR
- Une expérience en droit (un minimum de connaissance en droit général appréciable à l'entretien individuel)
- Le permis de conduire et un véhicule personnel
- Un casier judiciaire vierge
- Bonne condition physique

NB : *Pour ceux qui n'ont pas de diplôme mais qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle militaire, de police ou de gendarmerie, il sera possible d'avoir accès à la formation TITRE ou CQP, sous réserve de la réussite aux entretiens de sélection.*

FORMALITES D'INSCRIPTION

Votre demande d'inscription doit être adressée par mail à inscription@ifar.fr

Ce dossier doit contenir :

- Le bulletin d'inscription complété et signé
- Un CV
- Une lettre de motivation
- La photocopie de vos diplômes
- La production de l'extrait N° 3 du casier à demander en ligne sur <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>
- La photocopie de votre permis de conduire

Après étude de votre dossier, si vous rassemblez les conditions d'admissibilité vous recevrez :

- Une convocation pour un entretien individuel de sélection organisé au mois de juin.
- Le règlement intérieur de la formation.

La formation étant dispensée en effectif restreint, les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles. Il est conseillé d'envoyer la demande d'inscription sans délais.

RAPPEL SUR LES DISPOSITIONS FINANCIERES

Coût de la formation : **6650€** (prix de l'action de formation) + **170€** (frais d'inscription) + **90€** (coût des ouvrages pédagogiques), soit un coût total de **6910€**.

Si vous êtes salarié, vous pouvez demander à votre employeur un CIF ou un DIF (Congé ou Droit Individuel à la Formation). Vous pouvez trouver des informations sur le site <http://www.droit-individuel-formation.fr>

Ou sur :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/formation-professionnelle/conge-individuel-formation.html>

Ou sur mon compte formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez demander au Pôle Emploi de votre région si vous pouvez bénéficier d'aides spécifiques à votre situation.

TOUTES LES INFORMATIONS SONT SUR LE SITE.

Pour des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à adresser un mail à ifar@ifar.fr